

SA FINAXO ENVIRONNEMENT
SA AU CAPITAL DE 362.224,60 €
SIEGE SOCIAL : Chaussée Brunehaut
02220 CIRY-SALSOGNE
R.C.S. SOISSONS 398 296 483

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice 2023, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 259 063 euros contre 2 404 802 euros au titre de l'exercice précédent, ce chiffre d'affaires est exclusivement constitué de vente de lamelles de décantation.
Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 212 574 euros contre 2 391 083 euros au titre de l'exercice précédent.
Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 911 098 euros contre 2 169 062 euros au titre de l'exercice précédent.
Le montant des charges d'exploitation a diminué de 11,89 %.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières :	784 141,00
- Autres achats et charges externes :	743 068,00
- Charges de personnel :	305 942,00

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 285 505 Euros contre un bénéfice de 219 188 Euros au titre de l'exercice 2022.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice – Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires est en baisse de 6,06 % par rapport à celui de 2022 avec un taux de marge brute de 62,86 % contre 52,79 % en 2022.

Par contre, le résultat d'exploitation est en hausse de 36 % par rapport à 2022.

Nous vous rappelons que par jugement en date du 20 octobre 2020, le Tribunal de Commerce de Reims a arrêté un plan de redressement par voie de continuation sur 10 ans fixant la première échéance au 20 octobre 2021.

La 3^{ème} échéance représentant 154 070,41 € a été payée dans son intégralité.

Concernant la matière première rentrant dans la production du lamellaire, nous vous signalons qu'au cours de l'année 2023 son prix est resté relativement stable après la baisse significative constatée au cours du dernier trimestre 2022.

Nous vous signalons également qu'au cours du dernier trimestre 2023 nous avons fait l'objet d'un contrôle fiscal qui s'est conclu sans aucune rectification.

Nous vous informons qu'après un premier trimestre 2024 extrêmement calme, nous assistons à une reprise d'activité importante qui devrait se concrétiser par un chiffre d'affaires en nette augmentation.

Par contre, comme nous assistons depuis janvier 2024 à une hausse des prix de la matière première en raison des conflits en mer rouge impactant le transport maritime, le résultat d'exploitation risque d'être impacté.

Enfin, nous vous signalons que le Tribunal de Commerce de Reims a autorisé notre société à développer à nouveau l'activité de pyrogazéification uniquement sur des fonds distincts des revenus de la société provenant de l'activité lamellaire.

Perspectives d'avenir :

Le fait que nous soyons de nouveau autorisés à développer l'activité de pyrogazéification est indiscutablement un atout supplémentaire d'une part pour garantir le plan de remboursement de notre passif et d'autre part pour assurer le développement de notre société, la pyrogazéification étant aujourd'hui reconnue comme un véritable enjeu d'avenir dans la transition énergétique.

Le Conseil d'administration